



CRÉDIT FONCIER

DRIEE
Service SECV PE
Préfecture de Région
10, rue Crillon
75004 Paris

Charenton-le-Pont, le 17/12/2015

Crédit Foncier de France

Site de Charenton-le-Pont

Restitution pour la publication
du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Crédit Foncier de France

Code NAF : 6419Z

Code SIREN : 512029848

Adresse : 4 quai de Bercy – 94224 Charenton cedex – France

Nombre de salariés : 2787

Description sommaire de l'activité : Première société spécialisée dans les financements et les services immobiliers en France, filiale du Groupe BPCE.

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu : Le périmètre organisationnel concerne l'ensemble des émissions des agences et des sièges de l'entité 100% sur le territoire français.

La collecte des données a été réalisée par entité juridique SIREN afin de répondre à l'obligation de l'article 75 de la Loi Grenelle II.



Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

Le périmètre opérationnel retenu intègre les postes suivants :

- Energie
- Déplacements des personnes
- Achats et services
- Immobilisations
- Autres postes : déchets, fret, fluides frigorigènes
- Les émissions indirectes (en scope 3) sont incluses.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : L'année de référence initiale est la première année de calcul du bilan carbone. En raison des acquisitions et des cessions annuelles de bâtiments, le périmètre de l'entreprise est par nature en évolution constante.

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO2

Cette catégorie d'émissions comprend :

- Les consommations d'énergie des sources fixes
- Les consommations d'énergie des sources mobiles
- Les fuites de fluides frigorigènes

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 1 767 teqCO₂ (cf tableau ci-dessous).

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Cette catégorie d'émissions comprend :

- les consommations d'électricité des sources fixes et mobiles (émissions liées à la production)
- les consommations de chaleur et de froid des sources fixes et mobiles (émissions liées à la production)

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 1 253 teqCO₂ (cf. tableau ci-dessous).

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Cette catégorie comprend l'ensemble des émissions indirectes du périmètre organisationnel, en dehors des émissions comptabilisées dans les parties 3 et 4. Les postes les plus déterminants sont :

- Les émissions amont de l'énergie consommée (électricité, chaleur, froid, combustibles fossiles) et aux pertes en ligne
- Les émissions liées aux achats de biens et services
- Les émissions liées aux déplacements professionnels, domicile-travail et visiteurs-clients
- Les émissions liées au fret
- Les émissions liées aux amortissements des immobilisations



CRÉDIT FONCIER

- Les émissions liées au traitement des déchets

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 16 298 teqCO₂ (cf. tableau ci-dessous)



		Emissions GES (en Tonnes)						Incertitudes
		année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	TCO2e
Emissions directes	1 - Emissions directes des sources fixes de combustion						555	28
	2 - Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique						1.212	121
	3 - Emissions directes des procédés hors énergie						-	0
	4 - Emissions directes fugitives						-	0
	5 - Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)						-	0
	Sous total	-				-	1.767	149
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité						809	81
	froid						444	133
	Sous total						1.253	214
Autres émissions indirectes*	« émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »						629	58
	9 - Achats de produits ou services						9.002	3.562
	10 - Immobilisations de biens						3.780	1.882
	11 - Déchets						29	12
	12 - Transport de marchandise amont						639	320
	13 - Déplacements professionnels						1.031	321
	14 - Franchise amont						-	0
	15 - Actifs en leasing amont						-	0
	16 - Investissements						-	0
	17 - Transport des visiteurs et des clients						604	229
	18 - Transport des marchandises aval						-	0
	19 - Utilisation des produits vendus						-	0
	20 - Fin de vie des produits vendus						-	0
	21 - Franchise aval						-	0
	22 - Leasing aval						-	0
	23 - Déplacement domicile travail						588	322
24 - Autres émissions indirectes						-	0	
	Sous total						16.298	6705
TOTAL							19.319	7.068

CO2 b: CO2 issu de la biomasse :Facultatif

Remarque : Prise en compte de l'ensemble des gaz, y compris les gaz hors Kyoto

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée ainsi que les méthodes utilisées

Il faut insérer ici une description du plan d'actions de réduction des émissions de l'entité. Un plan d'actions se définit par un ensemble d'objectifs à atteindre, d'indicateurs de suivi, de moyens à mobiliser, de responsables identifiés et d'un calendrier de mise en œuvre.

Entre l'année de référence (2011) et l'année 2014, on constate une diminution de 27% des émissions de gaz à effet de serre du Crédit Foncier. Le Crédit Foncier s'était engagé en 2011 à réduire de 3% par an ces émissions. On constate que cet objectif est largement atteint.

Le Département RSE du Crédit Foncier travaille en collaboration avec le Département Moyens Généraux afin de continuer à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Concernant les principales actions mis en place on note :

- **L'inscription au concours Cube 2020** qui vise à récompenser le bâtiment qui a le plus diminuer ces consommations d'électricité par rapport à l'année précédente. Le Crédit Foncier a inscrit pour la 2^{ème} année consécutive son siège de Charenton le Pont qui regroupe environ 1 000 personnes.
Au-delà de la simple réduction des consommations d'électricité, des actions sont mises en place avec les Moyens Généraux pour réduire les consommations d'énergies :
 - Coupure automatique des lumières à 13h et 20h
 - Rédaction d'une plaquette éco-gestes distribuée à l'ensemble des salariés
 - Sensibilisation des salariés par des articles et des vidéos internes

- **Signature prévue en 2016 de la Charte Paris Action Climat**

Le Plan Climat de Paris adopté en 2007 marque l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'atteinte du facteur 4 d'ici 2050. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de ses activités de 75% en 2050 par rapport à la situation en 2004. Le Plan Climat de Paris fixe une première échéance à 2020 dépassant les objectifs européens :

- 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - 25 % de réduction des consommations énergétiques
 - 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique
- **Développement d'un Plan de Déplacement en Entreprise en 2016-2017**
 - Proposition d'une solution de covoiturage inter-entreprises pour le siège de Charenton
 - Proposition de développement des indemnités kilométrique vélo
 - Continuer de financer la fraction de la ligne du bus 109 facilitant l'accès au siège du Crédit Foncier



7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

- incertitude scope 1 = 8 %
- incertitude scope 2 = 17 %
- incertitude scope 3 = 41 %

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Le Groupe BPCE, accompagné du bureau d'études Carbone 4 (www.carbone4.com) a mis à la disposition de l'ensemble de ses entités un outil de calcul adapté aux activités bancaires. Cet outil répond à trois objectifs :

- simplifier et adapter la collecte des données aux spécificités des activités bancaires
- être en mesure d'interpréter les résultats des bilans GES pour en tirer des orientations vers la réduction
- pouvoir répondre aux obligations déclaratives

Les « émissions induites » liées à l'utilisation des produits vendus (produits bancaires) ne sont pas intégrées dans la méthodologie du Groupe BPCE.

9. Si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émission et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

La plupart des facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base Carbone. Les outils développés en interne du Groupe BPCE ont été enrichis avec quelques facteurs d'émissions spécifiques au Groupe BPCE.



catégorie	intitulé FE	donnée	unité	source	Incertitude	Commentaires 1
Energie	FE électricité finale France (production)	0,056	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.106	10%	
Energie	FE électricité finale France (pertes en lignes)	0,006	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.106	10%	
Energie	FE électricité finale France (amont)	0,016	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.106	10%	
Energie	FE gaz naturel (combustion) par kWh PCI	0,204	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE gaz naturel (amont) par kWh PCI	0,037	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE fioul domestique (amont)	0,563	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.101	5%	
Energie	FE fioul domestique (combustion)	2,680	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE vapeur réseau collectif (hors pertes réseau)	0,203	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	Facteur d'émission moyen de la vapeur en France
Energie	FE pertes du réseau vapeur	0,020	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	
Energie	FE froid réseau collectif (hors pertes réseau)	0,030	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	Facteur d'émission moyen du froid en France
Energie	FE pertes du réseau froid	0,003	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	
Scope						
Emissions non énergétiques	R134a	1.430	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R404a	3.784	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R407c	1.653	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R410a	1.975	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R507	3.850	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 125	3.500	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 134	1.000	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 134a	1.430	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 143	300	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 143a	4.470	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 152a	124	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 227ea	3.220	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 23	14.800	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 236fa	9.810	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 245ca	1.030	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 32	675	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 41	150	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 43 – 10mee	1.640	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R11 - CFC hors kyoto	4.750	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R12 - CFC hors kyoto	10.900	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R502 - CFC hors kyoto	4.516	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R22 - HCFC hors kyoto	1.810	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R401a -HCFC hors kyoto	1.182	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R408a -HCFC hors kyoto	1.500	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	Ajouter un fluide ici				30%	
Emissions non énergétiques	Ajouter un fluide ici				30%	



Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (ar	0,043	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.104	20%	
Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (co	0,170	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.104	20%	
Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (fat	0,040	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.104	20%	
Déplacements	Essence pompe, France (DOM TOM inclus) (Amont se	0,528	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	10%	
Déplacements	Essence pompe, France (DOM TOM inclus) (combusti	2,262	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	10%	
Déplacements	Gasoil routier, France (DOM TOM inclus) (Amont seul)	0,651	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	10%	
Déplacements	Gasoil routier, France (DOM TOM inclus) (combustion :	2,518	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	10%	
Déplacements	2 roues parcours mixte (amont seul)	0,032	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.107	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	2 roues parcours mixte (combustion seule)	0,136	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.107	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	2 roues parcours mixte (fabrication seul)	0,037	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.107	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurt	0,033	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurt	0,132	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurt	-	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	
Déplacements	Train en France, train grande ligne	0,006	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.107	60%	Valeur similaire aux facteurs d'émissions "Metro F
Déplacements	Train en France, TGV	0,004	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	
Déplacements	Train en France, TER, moyenne	0,027	kg équ. CO2/passager.km	Carbone4	60%	FE moyen 25% TER gazole et 75% TER elec, d'a
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km amont	0,027	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km combustion	0,132	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km hors Kyoto	0,132	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km amont	0,022	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km combustion	0,104	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km hors Kyoto	0,104	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Papier vierge	1.320	kg équ. CO2/tonne	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Papier recyclé et/ou papier labellisé FSC ou PEFC	900	kg équ. CO2/tonne	Carbone4	20%	Remarque : moyenne FE papier certifié (1000kgC
Entrants	Enveloppes	1.900	kg équ. CO2/tonne	Carbone4	50%	
Entrants	Services faiblement matériels	37	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Services fortement matériels	110	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Petites fournitures	367	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Informatique et consommables	917	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Maintenance	200	kg équ. CO2/keuro	Carbone4	50%	Bilan carbone d'entreprises de maintenance mult
Entrants	Gestion des automates (électricité + maintenance + ga	716	kg équ. CO2/automate/an	Carbone4	30%	
Entrants	Achats prestations IBP - services	196	kg équ. CO2/ K€ facturation	IBP	30%	Bilan carbone des prestations d'IBP sur données :
Entrants	Achats prestations IT CE	80	kg équ. CO2/ K€ facturation	BC GCE Tech	30%	
Entrants	Achats prestations Natixis	30	kg équ. CO2/ K€ facturation	BC Natixis 2011 (don	30%	
Entrants	Repas moyen	2	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 -	50%	
Entrants	Repas à dominante animale (avec boeuf)	6	kg équ. CO2/unité	Ademe V7	50%	
Entrants	Repas à dominante animale (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Ademe V7	50%	
Entrants	Repas à dominante végétale (avec boeuf)	2	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 -	50%	
Entrants	Repas à dominante végétale (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 -	50%	
Entrants	Repas classique (avec boeuf)	5	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 -	50%	
Entrants	Repas classique (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 -	50%	
Entrants	Repas végétarien	0	kg équ. CO2/unité	Ademe V7	50%	
Immos	Bureaux (béton)	469	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Bureaux (métal)	158	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Rénovation agences	234,5	kg équ. CO2/m2	Hypothèse Carbone 4	50%	
Immos	Parkings "normaux"	169	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Ordinateurs de bureau	623	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, moyenne desktop stand
Immos	Ordinateur portable (17")	392	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, laptop > 15 pouces
Immos	Ecran d'ordinateur (21")	411	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, moyenne LCD 17 pouce:
Immos	Imprimantes individuelles	280	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Single Function Printer color, Guide Ademe TIC 20'
Immos	Imprimantes multifonction professionnelle	883	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Multi-function printer A3 color, Guide sectoriel Ade
Immos	Photocopieurs	883	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide sectoriel Ademe TIC, identique à multi-funci
Immos	Serveur	600	kg équ. CO2/ serveur	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, facteur d'émission par U
Immos	Onduleur	917	kg équ. CO2/ onduleur	Carbone4	50%	
Immos	Switch (48 ports)	160	kg équ. CO2/ switch	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équip
Immos	Routeur	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équip
Immos	Firewall	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 20'	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équip
Immos	Télécopieur	883	kg équ. CO2/appareil	Carbone 4	50%	Idem Imprimantes multifonction professionnelle
Immos	Smartphone	30	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 -	20%	
Immos	Telephone portable 2G (basique)	20	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 -	20%	
Immos	Telephone fixe	17	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 -	20%	
Immos	Mobilier	1.833	kg équ. CO2/tonne	Ademe V7	50%	
Immos	Véhicules	5.500	kg équ. CO2/tonne	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	DAB/GAB	2.200	kg équ. CO2/ DAB-GAB	Carbone4	50%	
Fret	Affranchissement la poste	110	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	
Fret	Fret : transport de colis	400	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	Bilan carbon d'un transporteur, activité messagerie
Fret	Transport de fonds par K€ de dépense prestataire	996	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	BC d'un centre fort
Fret	Transport de fonds par K€ traité	1	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	BC d'un centre fort



Déchets	Métaux - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50% Pour tous les déchets il s'agit des valeurs moyenn
Déchets	Verre - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Plastique - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Carton - Mise en décharge	825	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Papier - Mise en décharge	858	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Déchets alimentaires - Mise en décharge	558	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Autres - Mise en décharge	383	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50% FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Métaux - Incinération	37	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Verre - Incinération	37	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Plastique - Incinération	2.681	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	20%
Déchets	Carton - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	30%
Déchets	Papier - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	30%
Déchets	Déchets alimentaires - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Autres - Incinération	363	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	40% FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Métaux - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Verre - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Plastique - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Carton - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Papier - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Déchets alimentaires - Recyclage	-	kg équ. CO2/ tonne déchets Carbone 4	50% non applicable
Déchets	Autres - Recyclage	-	kg équ. CO2/ tonne déchets Carbone 4	50% non applicable
Déchets	Métaux - Répartition moy. par filière	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Verre - Répartition moy. par filière	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Plastique - Répartition moy. par filière	880	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	30%
Déchets	Carton - Répartition moy. par filière	130	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Papier - Répartition moy. par filière	235	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Déchets alimentaires - Répartition moy. par filière	336	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%
Déchets	Autres - Répartition moy. par filière	357	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50% FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Déchets D3E - filière de recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets Ademe BC V7.104	50%

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence (cf. annexe 6)

Le cas échéant, insérer ici une explication des évolutions du bilan GES de référence

Le montant du émissions du Bilan Carbone 2012 sur données 2011 était de 26 500 teqCO2.

- Scope 1 : ces émissions 2011 s'élèvent à 2.410 teqCO2 (cf. tableau ci-dessous)
- Scope 2 : ces émissions pour l'année 2011 s'élèvent à 2.570 teqCO2 (cf. tableau ci-dessous)
- Scope 3 : ces émissions pour l'année 2011 s'élèvent à 21.520 teqCO2 (cf. tableau ci-dessous)



542029848		Emissions GES (en Tonnes)										différence année de référence et année de bilan					
		année de référence (et année du premier bilan) - Créer suivant de colonnes de gaz que ne de 2018 -					année du bilan suivant - Créer suivant de colonnes de gaz que nécessaire -										
Catégorie d'émissions	Polets d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz (Tonnes)	Total (T CO2e)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz (Tonnes)	Total (T CO2e)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz (Tonnes)	Total (T CO2e)	
Emissions directes	1 - Emissions directes des sources fixes de combustion	710				710											
	2 - Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 700				1 700											
	3 - Emissions directes des procédés non-énergie																
	4 - Emissions directes fugitives																
	5 - Emissions issues de la biomasse bois et forêts																
	Sous total	2 410				2 410											
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 010				1 010											
	Sous total	1 960				1 960											
	Sous total	4 370				4 370											
Autres émissions indirectes*	7 - Emissions directes de GES et émissions de GES à énergie indirectes	370				370					370						
	8 - Achats de produits ou services	11 980				11 980				11 980							
	9 - Immobilisations de biens	3 980				3 980				3 980							
	10 - Décrets	400				400				400							
	11 - Décrets	400				400				400							
	12 - Transport de marchandises amont	250				250				250							
	13 - Déplacements professionnels	950				950				950							
	14 - Franchise amont																
	15 - Actifs en leasing amont																
	16 - Investissements																
	17 - Transport des visiteurs et des clients	950				950					950						
	18 - Transport des marchandises aval																
	19 - Utilisation des produits achetés																
20 - Fin de vie des produits vendus																	
21 - Franchise aval																	
22 - Leasing aval																	
23 - Déplacement domicile/travail	3 110					3 110				3 110							
24 - Autres émissions indirectes																	
	Sous total	21 980				21 980				21 980							
	TOTAL					26 500				26 500							

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire